

Grenoble, le 4 juillet 2019

Pack'Rentrée : déjà plus de 57 000 inscriptions !

Le Département simplifie la rentrée scolaire en proposant un dispositif qui permet aux parents d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants, leur redonnant ainsi du pouvoir d'achat. Il reste encore 10 jours jusqu'au 15 juillet pour s'inscrire en ligne.

Un dispositif d'aide pour toutes les familles iséroises.

Comme chaque année, le Pack'Rentrée permet aux collégiens d'accéder à des services de loisirs, de restauration et de transport. Ce dispositif facilement accessible en ligne est un des piliers de la politique jeunesse du Département, il permet aux familles iséroises d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants. Les parents dépensent environ 340€ pour un collégien, notamment en fournitures scolaires hors frais de transport, de demi-pension et de loisirs. L'école, bien que gratuite, représente un coût non négligeable pour les familles.

Disponible dans tous les établissements, la brochure du Pack'Rentrée propose 3 services :

- **Le Pack'loisirs** – Pour seulement 8 €, il contient 56 € de réductions pour découvrir et pratiquer une activité sportive ou culturelle auprès de 2 900 partenaires isérois.
 - Il s'adresse à tous les collégiens.
- **Le Pack'restau** – Le Pack'restau permet de bénéficier de 46 à 65% de réductions supplémentaires sur la facture de restauration scolaire en plus du financement déjà existant du Département (Sur les 7.18€ du prix de revient d'un repas, 3.90€ sont pris en charge par les parents).
 - Il s'adresse à tous les collégiens scolarisés dans un établissement public isérois, dont la famille bénéficie d'un quotient familial inférieur ou égal à 1000.
- **Le Pack'transport** – Pour la 5ème année consécutive, les élèves isérois bénéficieront de la gratuité des transports mis en place par le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
 - Il s'adresse aux élèves de primaires, collèges, MFR et lycées ¹.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de ces services dès la prochaine rentrée scolaire, les parents doivent effectuer leur démarche par Internet sur www.isere.fr avant le 15 juillet > Rubrique Pack'Rentrée

« *Fidèles à nos engagements, nous proposons cette année encore l'aide du Pack'Rentrée, qui permet à tous d'avoir un égal accès à l'éducation et aux loisirs.* » explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

¹ Pour avoir droit à la gratuité, le domicile et l'établissement scolaire de l'élève ne doivent pas être tous deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération que : Grenoble Alpes Métropole, Vienne Condrieu Agglomération, Pays voironnais, Grésivaudan, CAPI. Dans ces périmètres, les transports scolaires relèvent des autorités organisatrices de transports urbains correspondantes.